



ainsi, l'Inde a proposé une « catégorie sécurité alimentaire ». Le gouvernement examine les mérites de ces diverses propositions dans le contexte des trois principaux éléments des négociations sur l'agriculture, à savoir : l'accès aux marchés, la concurrence à l'exportation et le soutien interne. Dans le cadre des consultations en cours, le gouvernement organisera cet automne une session à l'intention des organisations non gouvernementales afin d'examiner en détail les mesures de politique associées à une « catégorie développement ». À mesure que les négociations progressent, le gouvernement continuera de consulter les parties intéressées sur ces questions et collaborera en toute bonne foi et de façon constructive avec les pays en développement pour s'assurer que le processus de réforme tienne compte des besoins et des intérêts de tous les pays membres de l'OMC.

### **Recommandation 3**

*« Que le Canada joue un rôle de chef de file dans la promotion de l'accès des pays en développement aux marchés du monde industrialisé et qu'à cette fin il fasse des concessions unilatérales pour améliorer l'accès au marché canadien des produits provenant de ces pays. Que le gouvernement fédéral réfléchisse aussi à la nécessité de fournir une aide transitoire aux industries et aux travailleurs touchés par cette mesure. »*

Le gouvernement approuve la recommandation en autant qu'elle ne soit pas interprétée comme recommandant des concessions unilatérales globales. Le Canada n'a cessé d'améliorer l'accès aux marchés des pays en développement par divers mécanismes, à la fois unilatéraux (par exemple, des examens du Tarif de préférence général, l'Initiative d'accès aux marchés pour les PMA) et réciproques (accords bilatéraux, engagements à l'OMC). Depuis 1974, le Canada instaure des tarifs préférentiels (en vertu du Tarif de préférence général) sur la plupart des produits importés de pays en développement pour faciliter leur croissance économique et leur développement. En outre, comme il l'a annoncé au mois de juin, le gouvernement améliorera considérablement le traitement tarifaire canadien des produits en provenance des pays les moins avancés. À partir du 1er janvier 2003, il accordera l'accès en franchise et hors contingent à toutes les importations de ces pays, à l'exception des produits laitiers, de la volaille et des oeufs (voir Réponse à la recommandation 7). Le Canada joue un rôle de chef de file dans les négociations sur le Programme pour le développement de Doha dans le but d'intégrer davantage les pays en développement aux travaux de l'OMC et il continuera de militer en faveur d'une amélioration de l'accès aux marchés pour les pays en développement au cours des négociations.

